

58^e CONSEIL DIRECTEUR

72^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, 28 et 29 septembre 2020

Point 5.1 de l'ordre du jour provisoire

CD58/9
12 août 2020
Original : anglais

RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

1. La Directrice a le plaisir de présenter ce rapport relatif à l'état des contributions fixées dues par les Membres au 31 juillet 2020. Les recouvrements sont indiqués par États Membres, États participants et Membres associés, ainsi que par date de versement (voir l'annexe A).
2. Le total des contributions reçues au 31 juillet 2020 s'élevait à US\$ 99 981 290,¹ contre \$13 965 462 et \$85 850 495 reçus au cours des mêmes périodes en 2019 et 2018, respectivement. Sur le total reçu cette année, \$33 752 881 correspondent aux contributions fixées de 2020 et \$66 228 409 à celles des années antérieures.
3. Le solde des contributions fixées qui demeurent exigibles au 31 juillet 2020 s'élève à \$94 165 892 ; il comprend \$71 522 119 en contributions fixées pour l'année en cours et \$22 643 773 pour les années antérieures. Il reste préoccupant de constater qu'à plus de la moitié de l'année 2020, l'Organisation n'a reçu que 32 % des contributions fixées pour l'année en cours.
4. Vingt États Membres, États participants et Membres associés ont versé l'intégralité de leurs contributions fixées pour 2020 et cinq États Membres ont effectué des versements partiels au titre de leurs contributions fixées pour 2020. Toutefois, au 31 juillet, dix-sept Membres n'avaient encore effectué aucun versement au titre de leurs contributions fixées pour 2020.
5. Étant donné que les contributions fixées des États Membres constituent une part importante des ressources qui soutiennent le budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2021 (OPS), le retard dans la réception aussi bien des arriérés accumulés que des contributions fixées actuelles pour 2020 a eu un impact profond sur la capacité de l'Organisation à mettre en œuvre le programme de travail approuvé.

¹ Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires figurant dans le présent document sont exprimées en dollars des États-Unis.

6. En conséquence, au 31 juillet l'Organisation a entièrement utilisé le solde du Fonds de roulement (\$25,0 millions), ainsi que \$19,8 millions supplémentaires provenant d'autres ressources non affectées afin de respecter les engagements de l'Organisation malgré les mesures de restriction des coûts qui ont été mises en œuvre tout au long de 2020. Il est essentiel que le solde des contributions fixées pour l'année en cours et les années précédentes soit reçu afin d'assurer la stabilité financière continue de l'OPS.

7. Au 31 juillet 2020, un État Membre a des arriérés tels qu'il tombe sous le coup de l'article 6.B de la Constitution de l'OPS.

8. Afin que le 58^e Conseil directeur dispose des informations les plus récentes, un *addendum* contenant une actualisation de l'état des contributions fixées sera publié avant la session du Conseil directeur.

9. Lors de sa 166^e session, le Comité exécutif a examiné l'état des contributions fixées et a adopté la résolution CE166.R4, (voir l'annexe B).

Mesure à prendre par le Conseil directeur

10. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport et d'envisager d'adopter le projet de résolution présenté à l'annexe C.

Annexes

Annexe A

ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ								
ÉTAT DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES DES ÉTATS MEMBRES, ÉTATS PARTICIPANTS ET MEMBRES ASSOCIÉS								
AU 31 DECEMBRE 2020								
(en dollars des États-Unis)								
ÉTATS MEMBRES	2016	2017	2018	2019	2020	SOLDE DÛ AU 1/1/2020	RECOUVRÉ en 2020	SOLDE DÛ
ANTIGUA-ET-BARBUDA					21.384	21.384	0	21.384
ARGENTINE			1.308.036	2.914.500	2.916.000	7.138.536	1.308.036	5.830.500
BAHAMAS					45.684	45.684	45.684	0
BARBADE					25.272	25.272	25.272	0
BELIZE					21.384	21.384	0	21.384
BOLIVIE				68.005	68.040	136.045	136.045	0
BRÉSIL				12.101.976	12.108.204	24.210.180	0	24.210.180
CANADA (3)					9.566.572	9.566.572	9.566.572	0
CHILI				687.337	1.375.380	2.062.717	1.375.380	687.337
COLOMBIE (3)			1.591.317	1.591.317	1.592.136	4.774.770	1.833.437	2.941.333
COSTA RICA					248.832	248.832	168.269	80.563
CUBA					128.304	128.304	128.304	0
DOMINIQUE					21.384	21.384	21.384	0
EL SALVADOR					73.872	73.872	0	73.872
ÉQUATEUR					390.744	390.744	390.744	0
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (3)				60.669.244	65.780.540	126.449.784	82.203.384	44.246.400
GRENADE					21.384	21.384	0	21.384
GUATEMALA					166.212	166.212	166.212	0
GUYANA					21.384	21.384	21.384	0
HAÏTI				21.373	21.384	42.757	42.757	0
HONDURAS					41.796	41.796	0	41.796
JAMAÏQUE					51.516	51.516	51.516	0
MEXIQUE				765.831	6.288.840	7.054.671	765.831	6.288.840
NICARAGUA					21.384	21.384	21.384	0
PANAMA					185.652	185.652	185.652	0
PARAGUAY				16.740	84.564	101.304	0	101.304
PÉROU				560.638	976.860	1.537.498	576.318	961.180
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE					260.496	260.496	260.496	0
SAINT-KITTS-ET-NEVIS					21.384	21.384	21.384	0
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES					21.384	21.384	0	21.384
SAINTE-LUCIE					21.384	21.384	21.384	0
SURINAME					21.384	21.384	21.384	0
TRINITÉ-ET-TOBAGO					125.388	125.388	125.388	0
URUGUAY				289.507	289.656	579.163	289.507	289.656
VENEZUELA (1) (3)		2.091.119	1.919.710	1.919.710	1.920.680	7.851.219	0	7.851.219
SOUS-TOTAL	0	2.091.119	4.819.063	81.606.178	104.946.464	193.462.824	99.773.108	93.689.716
ÉTATS PARTICIPANTS								
FRANCE				946	141.912	142.858	141.359	1.499
PAYS-BAS				0	21.384	21.384	21.384	0
ROYAUME-UNI				5.755	21.384	27.139	2.682	24.457
SOUS-TOTAL	0	0	0	6.701,00	184.680,00	191.381,00	165.425,00	25.956,00
MEMBRES ASSOCIÉS								
ARUBA				21.373	21.384	42.757	42.757	0
CURAÇAO			21.201	21.373	21.384	63.958	0	63.958
PORTO RICO	80.808	79.214	24.288	79.663	79.704	343.677	0	343.677
SINT MAARTEN				21.201	21.384	42.585	0	42.585
SOUS-TOTAL	80.808	79.214	45.489	143.610	143.856	492.977	42.757	450.220
TOTAL	80.808	2.170.333	4.864.552	81.756.489	105.275.000	194.147.182	99.981.290	94.165.892

(1) PAYS RELEVANT DE L'ARTICLE 6.B
(2) PAYS AYANT PRÉSENTÉ DES PLANS DE PAIEMENT ÉCHÉLONNÉ ASSUJETTIS À L'ARTICLE 6.B
(3) PAYS ASSUJETTIS À L'AJUSTEMENT POUR LA PÉRÉQUATION DES IMPÔTS
(4) PAYS AYANT PRÉSENTÉ DES PLANS DE PAIEMENT ÉCHÉLONNÉ NON ASSUJETTIS À L'ARTICLE 6.B

			SOLDE DÛ AU 1/1/2020	RECOUVRE en 2020	SOLDE DÛ
VERSEMENTS ANTICIPÉS	MONTANT	CONTRIBUTIONS POUR 2020	105.275.000	33.752.881	71.522.119
Bahamas	49.572	CONTRIBUTIONS POUR 2019	81.756.489	63.329.056	18.427.433
Nicaragua	28.188	ANNÉES ANTÉRIEURES (2016-2018)	7.115.693	2.899.353	4.216.340
Panama	7.325	TOTAL	194.147.182	99.981.290	94.165.892
Guyana	3.337				
TOTAL	88.422				

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 31 JUILLET 2020 (en dollars des États-Unis)					
MEMBER	PAIEMENT REÇU	MONTANT	PAIEMENT APPLIQUÉ		
			ANNÉES ANTÉRIEURES	2019	2020
ANTIGUA-ET- BARBUDA					
ARGENTINE	23 I 20	1.308.036	1.308.036		
ARUBA	24 VII 20	42.757		21.373	21.384
BAHAMAS	1 I 20	45.684			45.684
BARBADE	1 I 20 19 VI 20	34 25.238			34 25.238
BELIZE					
BOLIVIE	10 VI 20	136.045		68.005	68.040
BRÉSIL					
CANADA	9 I 20	9.566.572			9.566.572
CHILI	12 VI 20	1.375.380		687.337	688.043
COLOMBIE	26 V 20 29 V 20	1.591.317 242.120	1.591.317	242.120	
COSTA RICA	1 I 20 13 II 20 11 III 20 23 IV 20 13 V 20 16 VI 20 17 VII 20	1.587 48.014 23.885 23.425 24.034 23.818 23.506			1.587 48.014 23.885 23.425 24.034 23.818 23.506
CUBA	28 V 20	128.304			128.304

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ					
DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES					
POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 31 JUILLET 2020					
(en dollars des États-Unis)					
MEMBER	PAIEMENT REÇU	MONTANT	PAIEMENT APPLIQUÉ		
			ANNÉES ANTÉRIEURES	2019	2020
CURAÇAO					
DOMINIQUE	29 V 20	21.384			21.384
EI SALVADOR					
ÉQUATEUR	13 V 20	390.744			390.744
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	13 II 20	16.437.705		16.437.705	21.534.140
	15 VII 20	65.765.679		44.231.539	
FRANCE	7 VII 20	141.359		946	140.413
GRENADE					
GUATEMALA	02 IV 20	166.212			166.212
GUYANA	1 I 20	2.004			2.004
	13 I 20	1			1
	23 VI 20	19.379			19.379
HAÏTĪ	30 I 20	21.373		21.373	21.384
	09 VII 20	21.384			
HONDURAS					
JAMAÏQUE	23 VI 20	51.516			51.516
MEXIQUE	10 I 20	753.920		753.920	
	28 I 20	11.911		11.911	
NICARAGUA	27 I 20	21.384			21.384

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 31 JUILLET 2020 (en dollars des États-Unis)					
MEMBER	PAIEMENT REÇU	MONTANT	PAIEMENT APPLIQUÉ		
			ANNÉES ANTÉRIEURES	2019	2020
PANAMA	1 I 20	7.325			7.325
	10 VI 20	178.327			178.327
PARAGUAY					
PAYS-BAS	12 VI 20	21.384			21.384
PÉROU	24 I 20	576.318		560.638	15.680
PORTO RICO					
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	19 III 20	256.213			256.213
	14 VII 20	4.283			4.283
ROYAUME-UNI	18 VI 20	2.682		2.682	
SAINT-KITTS-ET- NEVIS	21 II 20	21.384			21.384
SAINT-VINCENT-ET GRENADINES					
SAINTE-LUCIE	20 V 20	21.384			21.384
SINT-MAARTEN					
SURINAME	12 II 20	21.384			21.384
TRINITÉ-ET-TOBAGO	11 V 20	125.388			125.388
URUGUAY	14 I 20	289.507		289.507	

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
DÉTAIL DES VERSEMENTS ET APPLICATION DES CONTRIBUTIONS FIXÉES
POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 31 JUILLET 2020
(en dollars des États-Unis)

MEMBER	PAIEMENT REÇU	MONTANT	PAIEMENT APPLIQUÉ		
			ANNÉES ANTÉRIEURES	2019	2020
VENEZUELA					
TOTAL		99.981.290	2.899.353	63.329.056	33.752.881

166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020

CD58/9
Annexe B

CD166.R4
Original : anglais

RÉSOLUTION

CE166.R4

RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

LA 166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le *Rapport sur le recouvrement des contributions fixées* (document CE166/7 et Add. I) présenté par la Directrice ;

Notant la crise financière à laquelle l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) fait face en raison du retard dans la réception des contributions fixées, de sorte que des ressources de trésorerie sont disponibles pour financer le niveau actuel des activités jusqu'au 30 septembre 2020 ;

Notant que du fait de ses arriérés de paiement de ses contributions fixées, un État Membre est soumis à l'application de l'article 6.B de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Notant qu'au 22 juin 2020 15 États Membres n'ont effectué aucun paiement au titre de leurs contributions fixées actuelles pour 2020 et de celles correspondant aux années précédentes,

DÉCIDE :

1. De prendre note du *Rapport sur le recouvrement des contributions fixées* (document CE166/7 et Add. I) présenté par la Directrice.
-

2. De féliciter les États Membres pour leur engagement à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation en s'efforçant de régler leurs arriérés de contributions.
3. De remercier les États Membres qui ont déjà effectué des paiements pour 2020.
4. D'engager instamment les autres États Membres à payer toutes leurs contributions exigibles dans les meilleurs délais afin d'éviter de mettre en péril les activités de coopération technique et la solvabilité financière de l'Organisation.
5. D'engager instamment les États Membres à participer à haut niveau au Groupe de travail des États Membres chargé d'examiner les priorités stratégiques de l'OPS pour 2020-2021 et d'élaborer, en collaboration avec le Bureau sanitaire panaméricain, un large éventail de mesures d'austérité.
6. De demander à la Directrice de continuer à informer les États Membres de tout solde exigible et de faire rapport au 58^e Conseil directeur sur l'état du recouvrement des contributions fixées.

(Troisième réunion, le 23 juin 2020)



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

58^e CONSEIL DIRECTEUR

72^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Session virtuelle, 28 et 29 septembre 2020

CD58/9

Annexe C

Original : anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS FIXÉES

LE 58^e CONSEIL DIRECTEUR,

(PP1) Ayant pris connaissance du rapport de la Directrice sur le recouvrement des contributions fixées (documents CD58/9 et Add. 1), et de la préoccupation exprimée par le Comité exécutif à sa 166^e session concernant l'état du recouvrement des contributions fixées ;

(PP2) Notant que la République bolivarienne du Venezuela a des arriérés de paiement des contributions fixées tels qu'il tombe sous le coup de l'article 6.B de la Constitution de la Organisation panaméricaine de la Santé ;

(PP3) Notant qu'au ___ septembre 2020, ___ États Membres n'ont effectué aucun paiement au titre de leurs contributions fixées pour 2020 ;

(PP4) Notant qu'au ___ septembre 2020, seulement ___ % des contributions fixées pour l'année en cours ont été reçus, ce qui a obligé l'Organisation à utiliser le Fonds de roulement et d'autres ressources non affectées,

DÉCIDE :

(OP)1. De prendre note du *Rapport sur le recouvrement des contributions fixées* (documents CD58/9 et Add. 1), présenté par la Directrice.

(OP)2. D'exprimer sa gratitude aux États Membres qui ont déjà effectué des versements correspondant à 2020.

(OP)3. D'exhorter instamment tous les Membres ayant des soldes dus à s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Organisation dans les meilleurs délais pour permettre la mise en œuvre efficace du budget programme 2020-2021.

(OP)4. De demander au Président du Conseil directeur de notifier à la délégation de la République bolivarienne du Venezuela que ses droits de vote sont suspendus à compter de cette 58^e session du Conseil directeur.

(OP)5. De demander à la Directrice :

- a) de continuer à suivre l'état des contributions fixées et les répercussions des retards sur la santé financière de l'OPS ;
- b) d'informer le Comité exécutif du respect par les États Membres de leurs engagements financiers envers l'Organisation ;
- c) de faire rapport au 59^e Conseil directeur sur l'état du recouvrement des contributions fixées pour 2021 et les années antérieures.

- - -